

DECISION MUNICIPALE n° D20230612-057

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Réunion	Assemblée générale de l'association	
Dates	Jeudi 22 juin 2023	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Rando Loisirs	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'organisation de l'Assemblée générale de l'association Rando Loisirs, 48 rue Pasteur, 19200 USSEL.

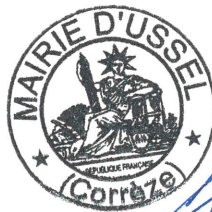
Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'organisation de l'Assemblée générale de l'association Rando Loisirs le jeudi 22 juin 2023 dans la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 12 juin 2023

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Handwritten signature of Christophe ARFEUILLÈRE in blue ink.

Christophe ARFEUILLÈRE